

séjours familiaux gratuits 2018



*Profitez du réseau national des unités d'accueil
pour partir en vacances...*

**Pour les vacances d'été 2018,
demandes à faire avant le 17 janvier 2018**

Conditions de candidature :

- être adhérent ASCET 23
- avoir un revenu mensuel de référence inférieur (RMF) à 860€
- ne pas avoir bénéficié d'un séjour l'année précédente (2017)
sauf pour les familles ayant un RMF inférieur à 600 €
et/ou sauf cas particulier motivé par un rapport
- renseigner lisiblement et le plus précisément possible l'imprimé de demande :
vous le trouverez sur le site ou sur demande à votre correspondant
<http://www.fnasce.org/dossiers-de-demande-de-sejour-r7198.html>
<http://www.fnasce.org/les-aides-familiales-sur-dossier-r37.html>
- fournir les pièces justificatives nécessaires à la vérification

**Pour les retraités, hors vacances scolaires,
demandes à faire tout au long de l'année**
- avoir un revenu mensuel de référence inférieur
à 1800 euros pour 1 personne et 1400 euros pour 2 personnes

*Respectez les délais,
vous nous aiderez à faire de « l'entraide notre priorité »*